



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CHANGEMENT DE VITESSE SUR UN TRONÇON DE LA ROUTE 105

Chelsea, 11 novembre 2024 – La Municipalité de Chelsea désire rappeler à tous ses résidents qu’une nouvelle limite de vitesse est entrée en vigueur sur un tronçon de la route 105.

Le conseil municipal a officiellement adopté le règlement modifiant la limite de vitesse sur ce tronçon à sa séance ordinaire du 20 août 2024. Ce changement est aligné avec les objectifs du pilier stratégique « Mobilité et vie active » du Plan stratégique Chelsea 2040, qui vise à développer un réseau de transport plus sécurisé et accessible à Chelsea.

La limite de vitesse permise est maintenant de 50 km/h sur la route 105 entre les chemins Scott et Saint-Clément.

Des enseignes de préavis ont été installées le 10 octobre 2024, dans le but d’avertir les usagers de la route du changement.

-30-

Informations

Ghislaine Grenier

Responsable des communications (par intérim)

Municipalité de Chelsea

819 827-1124 poste 202

communications@chelsea.ca